

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 31 janvier 1884

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (56r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 31 janvier 1884, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54447>

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Date de rédaction[31 janvier 1884](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire[Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire du duc de Padoue. Piponnier informe Falaize que Richet lui a indiqué que les frais engagés dans l'affaire s'élèvent à 111,10 F et qu'il demande à Moret de retirer son pourvoi en cassation.

Notes La lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)
- [Lecomte, Maxime \(1846-1914\)](#)
- [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)
- [Richet \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Arrighi de Casanova, Ernest \(1814-1888\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

31 Janv^r . 4

37

Moussan Palais
avoué à Veronis.

Le Comte Richet a qui nous avons
demanderé les renseignements concernant
le traité de 1^{re} instance (affaire de Padoue)
nous dit qu'il vous a adréssé la note de
ce traité qui se montant à 111,¹⁰, nous
prouvons donc que vous avez en mains les
éléments pour le jugement de cette affaire.
Nous informons M^e Mont n'ayant à
la cour de l'appelation du gain de notre
procès j le pris de retirer n'pourrai

Venilley agreee Monseigneur nos
fratres civilis

français de l'assistance.

17 fevrier 1882 dossier	0.25
17 de 83 mars ^{3^e grosse de} juillet	41.20
avril 1882 - signe ^{me} du juillet	38.05
25 Juillet 82. extrait de la m ^{me} cadastre (articles de Pardon)	5.20
1 ^{er} 1 ^{er} article Guérin	5.20
25 Juillet 82. Visite de terrain	19.10
Correspondance	6.00
Total =	111.10

D. Sommer